

# À L'ÉCOLE, LES ENFANTS S'EXPRIMENT SUR LEURS DROITS

RECOMMANDATIONS D'ÉLÈVES DE SUISSE ROMANDE POUR  
AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LEURS DROITS



Le droit d'avoir une identité



## CRÉDITS

Publié en 2024 par Enfants du Monde, avec le soutien financier de la Fédération Genevoise de Coopération.

Édition : Enfants du Monde

Graphisme : [www.Latitudesign.com](http://www.Latitudesign.com)

Impression : Imprimerie Villi®

Copyright textes : auteurs, 2023

Copyright images : auteurs et dates indiqués dans les captions

Cet ouvrage est publié sous une licence Creative Commons 4.0 Internationale (CC-BY-NC-ND 4.0). Cette licence vous autorise à copier, distribuer et communiquer le matériel par tous les moyens et tous les formats, pour autant que vous créditiez l'œuvre. Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette oeuvre, tout ou partie du matériel la composant, ni à la modifier. Les citations doivent inclure les informations suivantes :

Enfants du Monde (2024). À l'école, les enfants s'expriment sur leurs droits. Recommandations d'élèves de Suisse romande pour améliorer la mise en œuvre de leurs droits. Genève.

Plus d'informations sur les licences Creative Commons disponible ici :

<https://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/4.0/>

ISBN : 978-2-9701346-3-3

# À L'ÉCOLE, LES ENFANTS S'EXPRIMENT SUR LEURS DROITS

RECOMMANDATIONS D'ÉLÈVES DE SUISSE ROMANDE POUR  
AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LEURS DROITS

## **REMERCIEMENTS**

Enfants du Monde remercie chaleureusement les enseignant·es et les élèves des classes ayant pris part au projet Un Monde plus Juste en 2022 et 2023 : c'est grâce à leur engagement et à leur motivation dans la mise en œuvre du projet pendant le temps scolaire que cet ouvrage voit le jour.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Préface</b>	<b>6</b>
Par Philip JAFFÉ, Vice-président du Comité des droits de l'enfant à l'ONU	
<hr/>	
<b>Introduction</b>	<b>8</b>
Par Beata GODENZI, Secrétaire générale d'Enfants du Monde	
<hr/>	
<b>Le processus d'élaboration des recommandations</b>	<b>12</b>
Par les spécialistes en droits de l'enfant chez Enfants du Monde	
<hr/>	
<b>Les recommandations des élèves</b>	<b>17</b>
J'ai le droit de jouer	18
J'ai le droit d'être soigné·e	20
J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité	22
J'ai le droit d'aller à l'école	24
J'ai le droit de donner mon avis	26
J'ai le droit d'être protégé·e	28
J'ai le droit d'avoir une vie privée	30
J'ai le droit à l'égalité	32
J'ai le droit d'être aidé·e en situation de handicap	34
J'ai le droit de vivre avec ma famille	36
<hr/>	
<b>Analyse des recommandations des élèves à l'intention des décideur·euses</b>	<b>38</b>
Spécialistes en droits de l'enfant chez Enfants du Monde	

# PRÉFACE

*Philip D. JAFFÉ, Vice-président du Comité des droits de l'enfant à l'ONU*

## Espace, Voix, Audience, Influence : Les ingrédients d'une culture des droits de l'enfant fondée sur la participation<sup>1</sup>

Méfiez-vous ! L'ouvrage que vous tenez entre vos mains est au mieux un succédané ! Pourquoi pareille damnation d'entrée de jeu ? Bien évidemment par provocation et pour retenir votre intérêt pour les quelques lignes et pages à venir. Donc prenez votre mal en patience et, comme on dit... éléments de réponse à venir plus bas dans le texte !

Ce livre est un produit tangible des programmes ambitieux d'Enfants du Monde qui visent à contribuer à une culture des droits de l'enfant en Suisse, de sorte que chaque enfant soit reconnu et respecté pour sa valeur intrinsèque inestimable. Car les enfants ont des droits humains spécifiques, des droits que la Suisse et 195 autres pays se sont solennellement engagés à appliquer et à promouvoir en ratifiant la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE). Mais voilà, ces droits sont souvent méconnus, autant par les enfants eux-mêmes que par beaucoup de professionnels qui travaillent avec et pour les enfants. Et donc il faut sans cesse remettre le métier sur l'ouvrage et transmettre aux enfants de tous âges –et aux adultes qui les entourent– quels sont leurs droits. Certes, informer les enfants de leurs droits est avant tout une obligation de l'Etat, mais, dans une société démocratique telle que la nôtre, la richesse de nos associations citoyennes et leur capacité de dissémination offrent un complément incommensurable. Merci donc à Enfants du Monde d'aller à la rencontre des enfants dans les écoles de Suisse romande et de réaliser ce travail de terrain indispensable.

Mais il faut bien plus, beaucoup plus qu'informer pour que les enfants puissent exercer leurs droits. Les enfants doivent les comprendre, saisir les nuances, pouvoir se les approprier pour les exercer le plus pleinement possible, parfois pour les revendiquer de manière plus ou moins stridente. Les enfants ont donc besoin d'un **Espace** qui leur est dédié et dans lequel ils se sentent en confiance pour découvrir la vaste palette de leurs droits, explorer, échanger, et débattre entre eux et avec les adultes qui les accompagnent, en particulier pour les plus jeunes d'entre eux. Evidemment que le lieu rêvé est à l'école, en classe ou lors d'ateliers plus spécialisés. Pour que la **Voix** des enfants s'exprime, qu'elle émerge authentique, un cadre facilitateur doit leur être proposé. Après tout, ce serait cruel de tendre le texte de la CDE à un enfant et s'attendre à ce qu'il lise, décortique et comprenne les 54 articles qui le composent et les nuances qui s'appliquent à sa situation. Bien des adultes seraient tout autant perdus.

Prenons l'exemple du jeu, un besoin et un droit essentiel de l'enfant. Que recouvre l'Article 31 de la CDE qui énonce le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique ? En quelques mots, à la fois le droit de chaque enfant d'avoir du temps libre et de pouvoir jouer, l'essence même de l'enfance, mais aussi l'obligation de l'Etat et de la collectivité de mettre en place les conditions cadres pour que, notamment, l'enfant dispose de temps libre durant ses journées et puisse accéder à des installations adaptées à divers âges chronologiques comme des places de jeu sécurisées, des skate-parks, une patinoire, ou encore une programmation audiovisuelle avec des émissions

à sa portée tout au long des 18 premières années que constitue l'enfance. Pas si simple et d'ailleurs que disent les enfants à ce propos à l'issue des ateliers dans lesquels Enfants du Monde les a immergés? L'Etat devrait en plus maintenir une certaine équité et «faire en sorte que les activités ludiques et culturelles coûtent moins cher pour tout le monde» (p. 18). Un bel exemple de solidarité!

Faciliter l'émergence de l'opinion de l'enfant, c'est l'inviter à participer. Pas dans le seul but de l'occuper, mais de l'écouter et surtout de vraiment l'entendre. Combien d'adultes sont des spécialistes de l'écoute partielle: cela entre par une oreille pour ressortir de l'autre? Entendre implique de se concentrer, d'être une **Audience** pour l'enfant. C'est-à-dire un interlocuteur qui par ses compétences, son mandat, sa formation s'investit pour entendre authentiquement la parole de l'enfant et, pour les plus jeunes et pour certains enfants pour qui la communication ne va pas de soi, de la décrypter. Pour cela il faut donner le temps au temps, abandonner l'attitude pressée, stressée et stressante de tant d'adultes et s'adapter à la temporalité de l'enfant.

Et enfin, si toutes les étoiles sont bien alignées, si toute la préparation du travail à réaliser avec les enfants s'est déroulée dans de bonnes conditions, si les enfants ont pu s'exprimer avec confiance, il reste encore une étape cruciale. Cette étape est celle que beaucoup d'adultes minimisent ou redoutent: la parole de l'enfant doit avoir de **l'Influence**. Elle doit être «dûment prise en considération (...) sur toute question l'intéressant» (Art. 12 CDE), quitte à avoir un effet décisionnel, même lorsque cela bouscule l'ordre établi. Prenez le droit à la santé en page 20. Quelle généreuse proposition pleine de bon sens que de proposer que «quand les enfants sont malades, on devrait les soigner gratuitement et avoir une assurance maladie gratuite»! Vivement que l'Etat implémente cette recommandation! En tous les cas, cette proposition altruiste aurait été accueillie avec enthousiasme par le grand pédagogue, médecin, écrivain, et père des droits de l'enfant Janusz Korczak (1878-1942). Celui-ci confiait volontiers que c'est fatigant de fréquenter les enfants. Non pas pour les raisons que les adultes invoquent. Mais parce que les enfants sont tellement extraordinaires qu'il faut s'étirer, s'allonger, se hisser sur la pointe des pieds pour s'élever à la hauteur de leurs sentiments.

L'ouvrage que vous tenez entre vos mains est un magnifique exemple de participation des enfants, l'un des principes fondamentaux qui sous-tend les droits de l'enfant. Enfants du Monde, vous allez le découvrir, applique ce principe et favorise l'éclosion de la parole de l'enfant dans les meilleures conditions. Mais voilà, le livre est un succédané puisque c'est un adulte sénior qui écrit cette préface et bien d'autres adultes qui ont mis en forme les voix des enfants qui ont participé à ce très beau projet. Le vrai défi pour Enfants du Monde est désormais de convier l'ensemble de la population des adultes genevois non seulement à lire ce livre dans son intégralité, mais de s'intéresser et participer avec les enfants, la prunelle de leurs yeux, à toutes les étapes qui l'ont précédé. A quand des journées durant lesquelles la société entière des adultes se consacre à l'écoute de l'enfant et met pleinement en pratique le principe de sa participation?

---

<sup>1</sup> Inspirés du modèle de Lundy, L. (2007). "Voice is not Enough: Conceptualising Article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child." *British Educational Research Journal* 33 (6): 927-942.

<sup>2</sup> Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a consacré une Observation générale No 13 d'une quinzaine de pages bien denses pour expliquer aux Etats la complexité de ce droit si emblématique de l'enfance.

# INTRODUCTION

*Beata GODENZI, Secrétaire générale d'Enfants du Monde.*

Cet ouvrage compile les photos, les textes et les dessins produits par les enfants ayant participé au **Festival « La parole aux enfants »** en 2022 et 2023 à l'occasion de la Journée Internationale des droits de l'enfant. Cet événement a clôturé en beauté et collectivement le projet **« Un Monde plus Juste »** (UMJ) mis en œuvre dans plusieurs classes primaires de Suisse romande par l'organisation **Enfants du Monde**.



## **Pourquoi faire aujourd'hui la promotion des droits de l'enfant ?**

On serait tenté de penser que tout déjà est fait pour lui dans une société d'abondance où l'enfant est dit « roi ». Et pourtant, l'actualité en Suisse et dans le monde nous invite à rappeler qu'un enfant n'est pas un adulte, qu'il a besoin d'un cadre bienveillant et soutenant pour devenir une grande personne équilibrée qui peut contribuer à la société positivement et faire face aux défis de la vie. C'est à ce titre que l'enfant mérite un traitement spécifique. Entre guerres, déplacements forcés de population, mauvais traitements au sein de la famille ou vie dans la grande précarité l'enfant n'est pas épargné. Toute société doit se doter de mesures légales et de politiques pour le protéger, l'aider à grandir dans la joie et à faire face aux écueils qui ne manqueront pas de surgir sur son chemin de vie.

Enfants du Monde est heureux de contribuer à sa manière à cet effort collectif de promotion des droits de l'enfant et se réjouit de partager quelques magnifiques expressions de la capacité indéniable des enfants à penser, agir et se mobiliser pour et avec l'autre.

Laissons-nous porter par la sagesse des petit-es à la lecture de ce bel ouvrage.

### Quelques éléments d'information sur le projet **Un Monde plus Juste**

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) est le traité international le plus largement ratifié au monde. La CDE a marqué un tournant essentiel dans l'histoire politique de l'enfance, en reconnaissant l'enfant non seulement comme un sujet de droits, avec des besoins spécifiques de protection, mais aussi comme citoyen, bénéficiaire d'un ensemble de droits participatifs. A ce titre l'enfant peut faire entendre son opinion sur des sujets variés et progressivement assumer des responsabilités pour contribuer à la vie en société dans un Etat de droit.

La Suisse a ratifié la CDE en 1997. Ce faisant, elle s'est engagée à respecter, protéger et promouvoir les droits de l'enfant contenus dans la CDE sur son territoire, et à se soumettre à un processus de suivi de sa mise en œuvre par le Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Celui-ci émet périodiquement des recommandations sur la base d'un processus consultatif impliquant à la fois l'Etat-parti, la société civile et – idéalement – les enfants.

Dans son dernier rapport destiné à la Suisse, qui date de 2021<sup>1</sup>, le Comité souligne notamment qu'en dépit de plusieurs avancées sur le plan curriculaire, les droits de l'enfant ne sont pas systématiquement abordés dans le cadre scolaire et donc mal connus des enfants. Par ailleurs, l'opinion des enfants sur les questions les intéressant ne serait pas suffisamment prise en compte, et des mécanismes effectifs de participation, adaptés aux besoins spécifiques des enfants de différents âges, devraient être développés et institutionnalisés.

C'est pour répondre à ces besoins qu'Enfants du Monde a mis en place le projet **Un Monde plus Juste** ([www.edm.ch/umj](http://www.edm.ch/umj)). Destiné aux enfants scolarisés au Cycle 2 de l'enseignement primaire en Suisse romande, ce projet a pour but d'informer les enfants sur leurs droits tout en leur permettant d'exercer leurs droits participatifs. Suite à un travail pédagogique approfondi en classe avec leur enseignant-e, les enfants

---

<sup>1</sup> Comité des droits de l'enfant de l'ONU (2021). CRC/C/CHE/CO/5-6: Observations finales concernant le rapport de la Suisse valant cinquième et sixième rapports périodiques. Consulté sur CRC/C/CHE/CO/5-6 ([un.org](http://un.org)) le 13.01.2023.

représentent un droit qui leur tient à cœur à travers une photo, rendent compte d'une expérience personnelle en lien avec celui-ci, identifient d'éventuels problèmes liés à sa mise en œuvre, et émettent des suggestions pour améliorer son application dans la société.

Les classes qui le souhaitent peuvent ensuite participer au Festival «La parole aux enfants» ([www.edm.ch/festival](http://www.edm.ch/festival)), organisé une fois par an à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant. Des ateliers de dessin -dont un chapeauté par Patrick CHAPPATTE, Ambassadeur d'Enfants du Monde- permettent aux enfants d'illustrer les principaux défis liés à l'application de ces droits. Par la suite, les enfants sont encouragés à partager leurs recommandations avec des représentants du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, des autorités genevoises et de la presse locale.



## La structure de cet ouvrage

Cet ouvrage est structuré en trois parties. La première décrit la démarche pédagogique ayant mené à la formulation des recommandations par les enfants des classes impliquées dans le projet **Un Monde plus Juste** en 2022 et 2023. La deuxième partie restitue, à travers les photos les textes et les dessins réalisés par les enfants, leurs représentations sur leurs droits, les problèmes qu'ils et elles ont identifiés ainsi que les recommandations qu'ils et elles ont formulées pour une meilleure mise en œuvre. Enfin, dans la troisième partie, les productions des enfants sont analysées et traduites en mesure politiques concrètes par les spécialistes d'Enfants du Monde afin d'inspirer les décideur·euses.



# LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES RECOMMANDATIONS

*Susana BORDA, Jessica ESTRADA, Narmin MAMMADOVA, Camille GERVAIX  
Spécialistes en droits de l'enfant, Enfants du Monde.*

Au sein de cet ouvrage, vous allez découvrir des textes, des photos et des dessins produits par des enfants au sujet de leurs droits. Quel a été le processus ayant mené à leur élaboration? Quels ont été les acteur·trices impliqués, et quel a été leur rôle? Quel a été l'accompagnement pédagogique proposé aux enfants? Quels ont été les choix éditoriaux au moment de présenter les productions des enfants dans cet ouvrage? Ce sont les questions auxquelles nous allons répondre au sein de cette section.

## Les acteur·trices du projet

Le processus d'élaboration des recommandations s'inscrit dans le projet Un Monde plus Juste ([www.edm.ch/umj](http://www.edm.ch/umj)), conçu par **Enfants du Monde** à l'intention des enseignant·es et des élèves scolarisés au cycle moyen de l'enseignement primaire en Suisse romande. Le projet s'inscrit dans le Plan d'études romand à la fois en Formation Générale et en Sciences Humaines et Sociales, et permet aux élèves de développer des compétences en éducation à la citoyenneté notamment.

Validé par les autorités éducatives cantonales, le projet Un Monde Plus Juste a mobilisé, en 2022 et 2023, 19 enseignant·es et leurs 360 élèves scolarisés en classes de 5H à 8H appartenant à des écoles genevoises, vaudoises et fribourgeoises.



## Le travail dans les classes pour produire les photos et les textes

Une fois les enseignant·es inscrit·es au projet, Enfants du Monde leur a fourni un kit composé d'un **guide pédagogique clé-en-main**<sup>1</sup>, de ressources d'auto-formation sur les droits de l'enfant pour l'enseignant·e, et d'un ensemble de fiches de travail pour les élèves. Le guide pédagogique a permis d'abord aux enseignant·es de se préparer convenablement pour dérouler les activités avec leurs élèves, en se familiarisant avec les notions relatives aux droits de l'enfant qui y sont abordées et en s'appropriant la démarche pédagogique proposée. Il leur a également permis de dérouler en autonomie avec leurs élèves **7 activités pédagogiques** tout en sollicitant au besoin l'appui des spécialistes en droits de l'enfant d'Enfants du Monde.



<sup>1</sup> Le *Guide pour l'enseignant suisse romand du Cycle 2* peut être téléchargé gratuitement sur le site web d'Enfants du Monde au lien suivant : [www.edm.ch/umj](http://www.edm.ch/umj).

Les activités pédagogiques proposées dans le guide de l'enseignant·e sont organisées dans une séquence didactique structurée autour d'un projet de classe qui donne sens aux apprentissages. Toutes les activités pédagogiques proposées permettent ainsi aux élèves d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour mener à bien le projet de classe. Elles se sont déroulées entre septembre et novembre, en trois phases :

- **Phase 1. Mise en situation.** Les élèves ont découvert, à partir de la lecture de témoignages d'enfants, quelques problèmes courants liés à la mise en œuvre des droits de l'enfant, d'abord dans un pays lointain, puis dans le contexte Suisse. Les constats issus de cette analyse ont donné un sens au projet de classe : s'exprimer sur ses droits.
- **Phase 2. Découverte des droits de l'enfant.** Les élèves ont découvert les notions de « droit » et de « convention », l'histoire de la CDE, ainsi que le contenu simplifié de certains de ses articles, sur lesquels ils et elles ont eu l'occasion de débattre. Ils et elles ont ensuite découvert la manière dont une sélection de 10 droits de l'enfant se matérialisent, d'abord dans leur propre vie quotidienne, et ensuite dans la vie d'autres enfants. Les élèves ont pris conscience de certains problèmes liés à leur mise en œuvre dans le contexte de la Suisse romande, sur lesquels ils et elles ont eu l'occasion de débattre.
- **Phase 3. Réalisation du projet de classe.** À travers la réalisation du projet de classe, les élèves ont exercé leurs droits participatifs en s'exprimant sur leurs droits. Individuellement d'abord, ils et elles ont choisi un droit qui leur tient à cœur et l'ont représenté à travers une photo. Ensuite, organisés en groupes, les enfants ont identifié des **problèmes** liés à la mise en œuvre du droit de leur choix et ont émis des **recommandations** pour y remédier, exprimées sous forme de **textes**.

### Production des dessins avec Patrick Chappatte

Une fois la séquence didactique déroulée, les classes qui l'ont souhaité ont participé au Festival *La parole aux enfants*, organisé par Enfants du Monde la semaine du 20 novembre à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant<sup>2</sup>. Lors du Festival en 2022, le célèbre dessinateur de presse **Patrick Chappatte** a accompagné les élèves dans l'élaboration de dessins illustrant les problèmes et les recommandations qu'ils avaient formulé préalablement en classe.

Encadré par un·e animateur·trice, chaque classe a débuté la matinée avec la découverte de ce qu'est le dessin de presse et quelles sont les différentes figures de style utilisées pour partager un message sous forme de dessin. Les enfants ont ensuite analysé une production en mettant en avant le message que l'auteur a souhaité faire passer ainsi que la figure de style employée (allégorie, métaphore, personnification, etc.).

---

<sup>2</sup> Le Festival « La parole aux enfants » est un événement annuel. Consultez [www.edm.ch/festival](http://www.edm.ch/festival) pour découvrir le concept et les résultats des éditions 2022 et 2023.

Une fois les techniques assimilées, c'était au tour des enfants d'exprimer leur recommandation afin de défendre le droit qui leur tient à cœur. Ils et elles ont commencé par faire une esquisse de leur dessin, puis ils et elles ont dessiné un premier jet. Les enfants ont bénéficié des conseils de Patrick Chappatte, qui faisait le tour des tables pour aider les élèves dans le processus, afin de finaliser leur dessin.



« Le dessin donne à voir, dans un petit raccourci visuel, des choses qui sont parfois assez profondes. Quand on dit « le droit d'être protégé », on a un enfant qui va juste dessiner une petite tortue verte; ben oui, la carapace, c'est ce qui protège la tortue. Ça c'est la première image, la plus simple. Après on a un autre qui va dessiner des avions de combat qui bombardent un enfant qui est dans un bunker, et là on est tout de suite dans la dimension la plus profonde et la plus grave du droit d'être protégé, évidemment les enfants qui se retrouvent dans la guerre avec les civils. Donc avec cette spontanéité du dessin, on a un spectre immense, très intuitif, très simple, très imagé, qui est le travail du dessinateur de presse, et ça touche à des thématiques profondes. Et ça, les enfants ne réfléchissent pas. Ça s'exprime profondément, spontanément. »

Extrait d'un entretien avec Patrick Chappatte, Dessinateur de presse

## La présentation des productions des élèves dans cet ouvrage

A l'issue de ce processus, les spécialistes d'Enfants du Monde ont compilé, analysé et systématisé l'ensemble des photos, des textes et des dessins produits par les enfants vaudois et fribourgeois. Les productions des élèves ont été organisées en 10 chapitres, chacun portant sur l'un des droits travaillés en classe par les enseignant·es et leurs élèves.

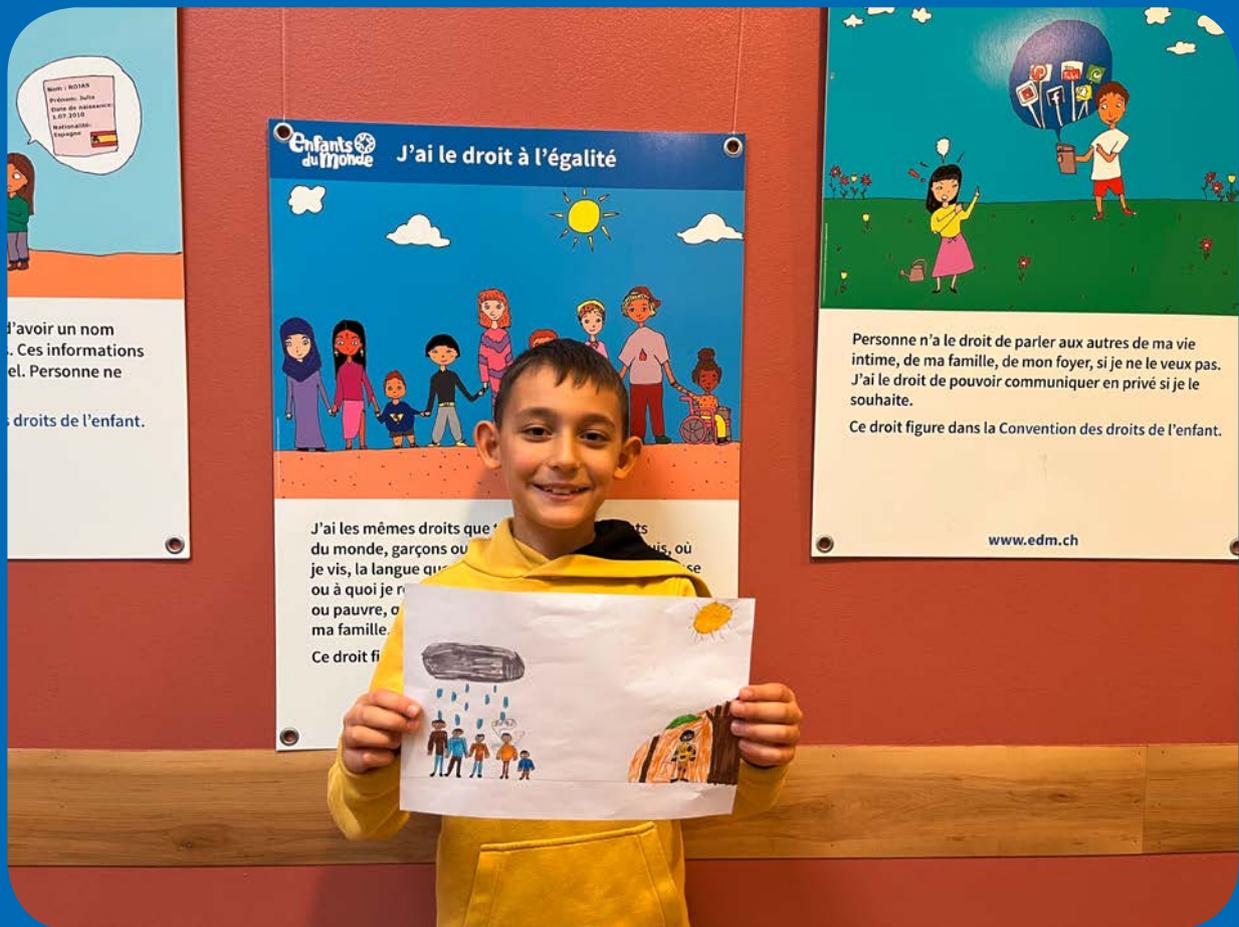
Chaque chapitre porte donc sur la mise en œuvre d'un droit et inclut les éléments suivants :

- **L'intitulé du droit ainsi que sa définition simplifiée**, repris tels quels du guide pédagogique utilisé par les enseignant·es en classe: cela vous permettra de comprendre l'angle sous lequel chaque droit a été abordé avec les élèves.
- **Une frise composée des photos produites par les enfants** ayant choisi de représenter le droit en question parce qu'il leur tient à cœur : cela vous renseigne sur les ressentis personnels des élèves au sujet de ce droit.
- **Un dessin produit par un enfant** pour représenter les problèmes et/ou les recommandations au sujet de la mise en œuvre du droit en question.
- **Des textes rédigés par les enfants** et retravaillés par les spécialistes d'Enfants du Monde, exposant les problèmes et des recommandations autour de la mise en œuvre de chaque droit. Les textes produits par les enfants ont été synthétisés, corrigés et parfois nuancés au besoin, à des fins de lisibilité, tout en respectant le langage et les idées qui ont été les leurs. Les recommandations sont organisées en trois volets : ce que chacun·e d'entre nous peut faire ; ce que les autorités peuvent faire ; ce que la société civile peut faire.
- **Un échantillon des productions textuelles originales des enfants**, afin que vous puissiez vous faire une idée de l'écart entre le texte original et le texte reformulé.

Les droits sont présentés dans l'ordre d'importance qui leur est accordé par les enfants participants au projet: ainsi, le droit de jouer est présenté en premier parce que c'est celui qui tient le plus à cœur au plus grand nombre d'enfants consultés.

Nous vous souhaitons une bonne lecture!

# Les recommandations des élèves



# J'AI LE DROIT DE JOUER

*J'ai le droit de me reposer, de me détendre, de jouer et de participer à des activités culturelles, sportives et créatives.*

## **Nos problèmes :**

- Jouer, ça fait plaisir aux enfants. Si ce droit n'est pas respecté, nous ne serons pas joyeux. Nous resterons petits car nous ne pourrions pas apprendre.
- En Suisse, pendant les vacances, des parents n'ont pas toujours la possibilité d'offrir des activités à leurs enfants.
- Un garçon s'est fait punir pendant un an et il ne pouvait plus jouer au football.
- Il y a des enfants qui doivent travailler à la place de jouer, par exemple en Afrique et en Asie. Certains pays sont sévères avec les enfants.
- Il y a des enfants qui sont obligés de faire la guerre et n'ont pas le droit de faire des activités.

## **Nos recommandations :**

### **Ce que chacun·e d'entre nous peut faire**

- Parler de l'article 31 de la Convention des droits de l'enfant : les enfants ont le droit au repos et aux loisirs !
- Pensez à votre enfance ! Toujours travailler ? Ce serait dommage.
- Il faut jouer avec d'autres personnes. On doit jouer avec des amis, comme ça on peut rester ensemble dans la vie.
- Quand les enfants sont punis les parents ne devraient pas les empêcher de faire une activité mais devraient sévir autrement.

### **Ce que les autorités peuvent faire**

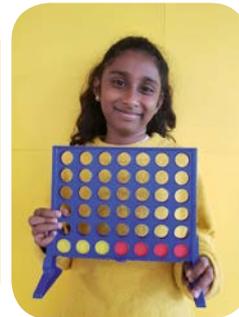
- Financer des camps pour les familles qui n'ont pas assez d'argent.
- Faire en sorte que les activités ludiques et culturelles coûtent moins cher pour tout le monde.
- À l'école il faudrait avoir plus d'activités ludiques gratuites.
- Tous les enfants du monde devraient disposer d'un équipement pour jouer.
- Tous les enfants doivent bénéficier d'au moins une demi-journée pour jouer librement.

### **Ce que la société civile peut faire**

- Créer une « école de loisir » gratuite.
- Les personnes qui n'ont pas assez d'argent pourraient s'inscrire à un loisir et des personnes bénévoles organiseraient une activité pour les aider à financer leurs loisirs.
- Créer et ouvrir des locaux où les personnes pourraient venir déposer des jouets qu'ils n'utilisent plus pour que d'autres familles puissent les utiliser, même ceux qui ont moins de moyens (mais aussi pour simplement éviter de sans arrêt fabriquer des objets et engendrer de la pollution).



Droit de jouer  
 Créer et ouvrir des locaux où les personnes pourraient venir déposer des jouets qu'ils n'utilisent plus pour que d'autres familles puissent les utiliser, même ceux qui ont moins de moyens (mais aussi pour simplement éviter de sans arrêt fabriquer des objets et engendrer de la pollution).



Le droit de jouer.



# J'AI LE DROIT D'ÊTRE SOIGNÉ·E

*J'ai le droit d'avoir les meilleurs soins de santé possible et d'être en bonne santé, ainsi que d'avoir au minimum de l'eau potable et une nourriture saine. J'ai aussi le droit de vivre dans un environnement non pollué. Les adultes doivent me donner toutes les informations nécessaires pour rester en bonne santé et prendre soin de ma santé.*

## **Nos problèmes :**

- En Suisse, il y a des gens qui n'ont pas assez d'argent pour payer l'ambulance, le médecin, le dentiste pour leurs enfants. Nous ne sommes pas d'accord que certains enfants n'aient pas assez d'argent pour se payer des soins.
- Certains ados boivent trop d'alcool, fument, regardent Facebook, TikTok, etc. et c'est addictif.

## **Nos recommandations :**

### **Ce que chacun·e d'entre nous peut faire**

- Participer à des formations sur l'hygiène et la santé de base afin de ne pas dépendre des adultes pour comprendre des choses simples pour rester en bonne santé.

### **Ce que les autorités peuvent faire**

- Quand les enfants sont malades, on devrait les soigner gratuitement et avoir une assurance maladie gratuite.
- Faire passer des roulottes de soins tous les trois mois dans les écoles comme la cabine dentaire, l'ophtalmologue et l'infirmière.
- Chaque mois, un rendez-vous médical gratuit pourrait être proposé à tous les enfants. Il serait obligatoire pour éviter que les parents ne vérifient jamais si leur enfant va bien.
- Les vaccins pour les enfants dans le monde entier doivent être gratuits et accessibles.
- Créer plus de centres médicaux dans les zones éloignées des grandes villes afin que tous les enfants puissent avoir accès aux soins près de chez eux.
- Mettre en place un programme pour les ados addicts et faire plus de prévention contre la cigarette et l'alcool.
- Interdire les publicités pour le tabac et la « malbouffe » (par exemple la publicité pour les fast foods).
- Proposer aux enfants une formation sur l'hygiène et la santé de base.
- Faire de la prévention contre les cigarettes et interdire l'alcool et les cigarettes dans tous les magasins.

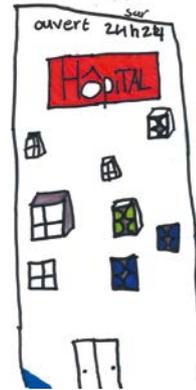
### **Ce que la société civile peut faire**

- Il faudrait qu'il y ait plus d'associations qui récoltent de l'argent pour que tous les enfants puissent se faire soigner. Elles pourraient donner l'argent aux roulottes de soins qui passent dans les écoles.

on peut attraper des maladie  
très grave et on peut mourir

d'arrêtais de mettre des  
pab de chosse mal saine

par exemple le taba eE  
ca male boufe et ca sigarait



# LE DROIT D'ÊTRE SOIGNÉ(E)!



# J'AI LE DROIT D'AVOIR UN NOM ET UNE NATIONALITÉ

*J'ai le droit d'avoir une nationalité et d'avoir un nom reconnu par les autorités de mon pays. Ces informations doivent figurer sur un document officiel. Personne ne peut m'enlever cette identité.*

## Nos problèmes :

- Il existe des enfants sans identité. Ces enfants ne connaissent pas leurs parents, leurs frères et sœurs, ni leur nationalité. Ils ne connaissent pas non plus leur date de naissance : ils ne peuvent pas fêter leur anniversaire, ni connaître leur âge.
- Sans identité on ne peut pas avoir une voiture ou un permis de conduire, ni aller à l'école. On ne peut pas aller en vacances : il est impossible de voyager en avion car on n'a pas de passeport.

## Nos recommandations :

### Ce que chacun·e d'entre nous peut faire

- Si vous avez des enfants, faites-leur faire un passeport.

### Ce que les autorités peuvent faire

- Tous les enfants doivent avoir accès à un passeport gratuit.
- La Suisse devrait donner la nationalité plus facilement : le temps nécessaire pour l'obtenir pourrait être diminué et on ne devrait pas être obligé de parler français.
- Il faudrait que dès qu'on habite en Suisse on ait une nationalité suisse.
- Dans les centres pour les migrants ou dans les centres pour des enfants sans nationalité, il faut avoir une « station » pour commencer le processus pour avoir un passeport. Les enfants migrants doivent avoir accès à un passeport gratuit.





Le droit d'avoir un nom et une nationalité

On ne peut pas connaître ses parents, ses frères et sœurs. On ne peut pas connaître son nom ni son âge. On ne peut pas connaître sa nationalité.

Il est impossible de voyager en avion, d'avoir un permis de conduire, d'avoir une voiture, d'aller à l'école, d'avoir un passeport et d'avoir un nom et une nationalité reconnue par l'état

Il faut que la Suisse donne la nationalité plus facilement. Il faudrait que pour avoir la nationalité Suisse cela prenne 6 ans au lieu de 12. Il faudrait qu'on ne soit pas obligé de parler français pour avoir la nationalité Suisse.

# J'AI LE DROIT D'ALLER À L'ÉCOLE

*J'ai le droit à une bonne éducation. Les adultes doivent m'encourager et tout mettre en œuvre pour me permettre d'atteindre le niveau d'éducation le plus élevé possible. L'école doit me permettre de développer pleinement ma personnalité, mes talents et mes capacités. Je dois pouvoir comprendre mes droits et apprendre à respecter les droits des autres, ainsi que leurs différences. Je dois aussi apprendre à vivre en paix et à protéger l'environnement.*

## **Nos problèmes :**

- Certains enfants ne peuvent pas aller à l'école car ils ont des phobies scolaires ou sont victimes de harcèlement.
- Certains enfants réfugiés doivent attendre un moment avant d'aller à l'école. Pour les enfants exilés c'est difficile d'aller à l'école dans un autre pays.
- Certains enfants ne peuvent pas aller à l'école car...
  - ils doivent aider leurs parents à cultiver ;
  - ils doivent travailler à la maison ;
  - leurs parents oublient de les emmener ;
  - ils sont malades.

## **Nos recommandations :**

### **Ce que chacun·e d'entre nous peut faire**

- Il faut que tout le monde sache que les enfants doivent apprendre à lire, à écrire et à compter.
- Si les parents oublient d'emmener les enfants à l'école, les voisins pourraient le faire.

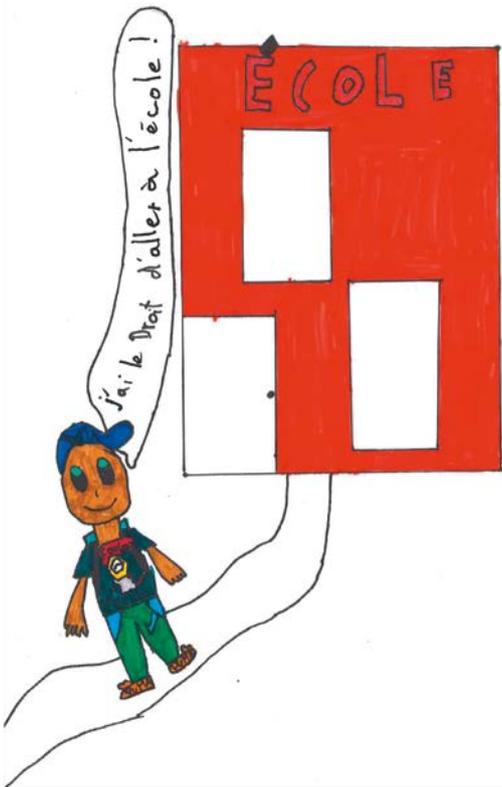
### **Ce que les autorités peuvent faire**

- Tous les enfants, même s'ils viennent d'arriver en Suisse, ont le droit d'aller à l'école. Ils doivent pouvoir avoir accès à l'éducation rapidement.
- Tout le monde a le droit d'aller à l'école sans qu'on leur demande leurs papiers et en facilitant les inscriptions.
- L'école doit être gratuite pour tout le monde et tous les enfants devraient avoir accès au matériel d'école gratuitement.
- Les pays plus riches pourraient aider les pays moins riches pour fournir du matériel et former des personnes qui pourraient devenir enseignants.

### **Ce que la société civile peut faire**

- Faire un événement caritatif pour récolter de l'argent et aider des enfants à aller à l'école.

## Le droit d'aller à l'école



### Le droit d'aller à l'école

Un enfant qui ne peut pas aller à l'école  
car il doit aider ses parents à cultiver...

Un enfant qui ne peut pas aller à l'école car  
son père oublie de l'emmener.

Pour les enfants excités c'est difficile d'aller  
à l'école dans un autre pays.

Pour améliorer la situation nous pouvons  
faire que les garçons et les filles peuvent  
aller à l'école et que si les parents oublient  
d'emmener les enfants à l'école, que les  
voisins les aident l'enfant pour aller à  
l'école.

# J'AI LE DROIT DE DONNER MON AVIS

*J'ai le droit de donner librement mon avis sur les questions qui me concernent.  
Les adultes doivent m'écouter avec attention et me prendre au sérieux.*

## **Nos problèmes :**

- Dans la vie de tous les jours et souvent en cas de divorce, certains enfants ne peuvent pas exprimer leurs besoins et/ou leurs problèmes.
- Tout le monde choisit pour toi.
- Les jeunes bernois voulaient qu'on leur attribue le droit de vote dès l'âge de 16 ans, mais ils ne l'ont pas obtenu.

## **Nos recommandations :**

### **Ce que chacun·e d'entre nous peut faire**

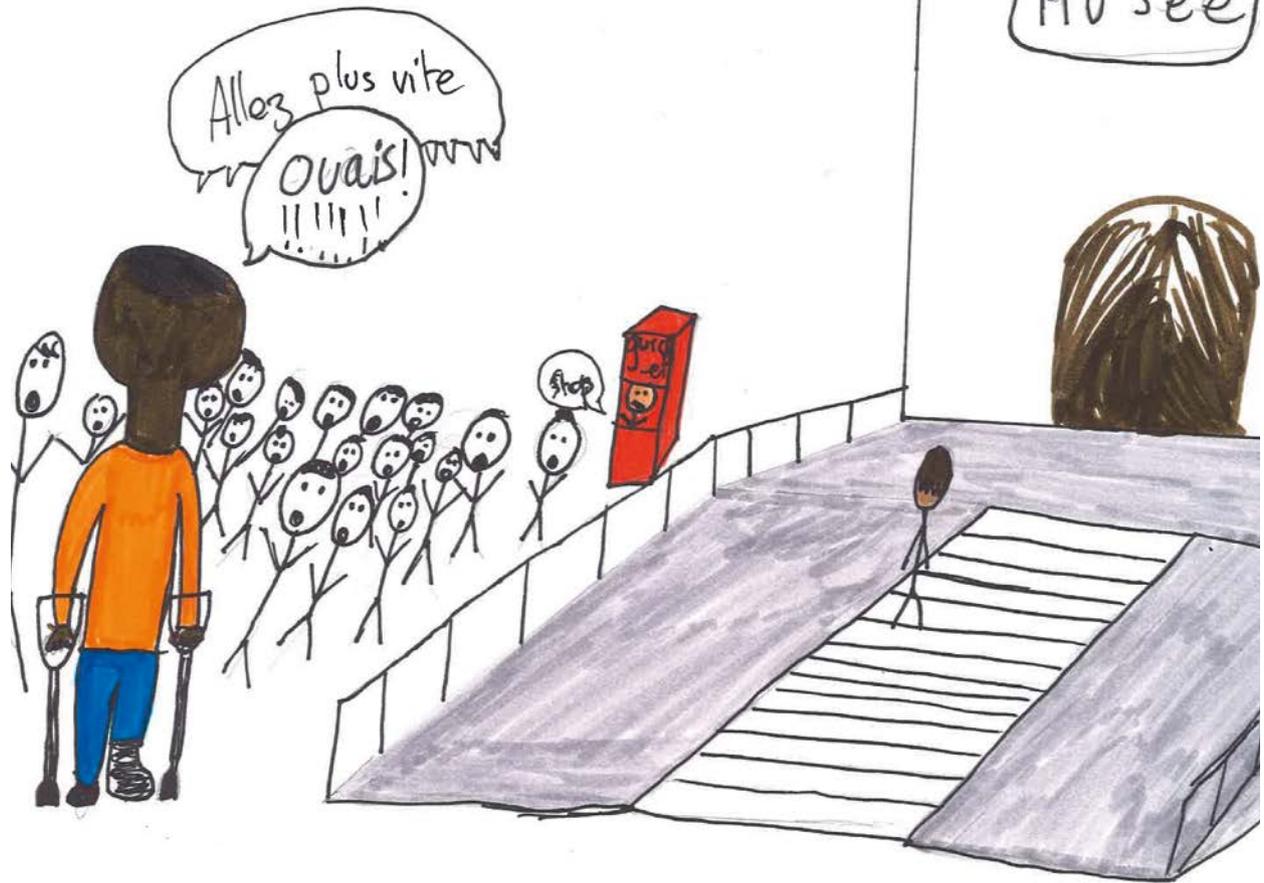
- Plus écouter les enfants. Encore plus écouter les enfants dont les conditions de vie sont misérables.
- Laisser les enfants donner leur avis sur ce qui les concerne.
- Nous prendre plus au sérieux.
- Pensez à votre enfance : imaginez que tout le monde choisit pour vous !

### **Ce que les autorités peuvent faire**

- Les enfants pourraient participer à certaines réunions de la direction à l'école pour donner leur avis.
- Faire le mercredi après-midi des activités de jeunesse (CSAJ). Organiser des activités où les jeunes peuvent s'exprimer.
- Les ados devraient avoir le droit de vote.



# Le droit à la participation.



## Le droit de donner son avis.

Dans la vie de tous les jours, et souvent en cas de divorce, certains enfants ne peuvent pas exprimer leurs besoins et/ou leurs problèmes.

Les jeunes bernois voulaient qu'on leur attribue le droit de vote dès l'âge de 16 ans.

- Plus écouter les enfants.
- Laisser-les donner leur avis sur ce qui les concerne.
- Encore plus écouter les enfants dont les conditions de vie sont misérables.
- Nous prendre plus au sérieux.

# J'AI LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ·E

*J'ai le droit d'être protégé·e contre la violence, les mauvais traitements et le manque de soins et d'attention de la part de toutes les personnes qui doivent s'occuper de moi. Personne n'a le droit de me forcer à avoir des relations sexuelles, à accepter des attouchements ou à faire des photos ou des films à caractère sexuel.*

## **Nos problèmes :**

- Quand les enfants font des bêtises certains parents sont violents. Ils maltraitent leurs enfants en leur donnant des fessées et des baffes très fortes.
- Une fille n'a pas été sage à l'école. Elle n'osait pas en parler avec ses parents car elle craignait de se faire taper. Lorsqu'elle leur a dit, ils l'ont tapée.
- Mon père me fait des chatouilles sans que j'en aie envie et il me pince le cou quand j'exagère.
- Une enfant se faisait embêter par des plus grands. Ses parents ne l'ont pas écoutée et n'ont rien fait pour résoudre cette situation.
- En Suisse il y a des personnes qui achètent des produits fabriqués dans d'autres pays qui exploitent les enfants.

## **Nos recommandations :**

### **Ce que chacun·e d'entre nous peut faire**

- Quand on a peur de parler de nos problèmes à nos parents, on peut en parler à un autre adulte de la famille ; on peut aussi en parler aux enseignants, au directeur ou à la directrice de l'école, aux éducateurs du parascolaire ou à la police (protection pour enfants).

### **Ce que les autorités peuvent faire**

- Expliquer aux parents qu'il ne faut pas taper leur enfant.
- Parler des droits de l'enfant à la maison, à l'école, etc. pour que tous les adultes les connaissent.
- Désigner une personne référente à l'école pour que les enfants puissent parler librement lorsqu'ils ou elles ne se sentent pas protégé·es.
- Créer et diffuser un numéro de téléphone où les enfants puissent parler de leurs problèmes à des spécialistes.
- Sensibiliser la population sur les produits qu'ils achètent et ce qui se cache derrière en matière de travail d'enfants.
- Obliger les entreprises qui vendent des choses en Suisse d'indiquer si ce sont les enfants qui les ont fabriqués. Comme ça, les gens ne voudront jamais acheter des produits qui ont fait travailler des enfants de force (dans des mines, dans des champs...).

**Le droit que nous avons choisi** *Le droit d'être protégé*

**Problèmes vécus de non-respect de ce droit** *Quand les enfants font des bêtises les parents leur donnent des fessées ou des claques. Inspirez-vous de vos photos !*

**Problèmes identifiés dans la presse de non-respect de ce droit** *certains parents maltraitent leurs enfants en leur donnant des fessées et des baffes très fortes*

**Nos recommandations**  
**Actions proposées pour améliorer la situation** *Expliquer aux parents que si ne faut pas taper leur enfant.*



# J'AI LE DROIT D'AVOIR UNE VIE PRIVÉE

*Personne n'a le droit de parler aux autres de ma vie intime, de ma famille, de mon foyer, si je ne veux pas. J'ai le droit de pouvoir communiquer en privé si je le souhaite.*

## **Nos problèmes :**

- Nous sommes parfois pris en photo ou filmés sans notre accord.
- Nous sommes parfois pris en photo ou filmés sans l'accord de nos parents.
- Nos photos ou vidéos sont parfois mises sur l'internet ou sur les réseaux sociaux sans notre consentement.
- Nous nous sentons parfois contraints de publier des photos, même si nous n'en avons pas envie.

## **Nos recommandations :**

### **Ce que chacun·e d'entre nous peut faire**

- Connaître ses droits.
- Sécuriser son accès aux appareils électroniques et à certains sites web avec des mots de passe.
- Parler de ces problèmes aux associations de défense des droits de l'enfant.
- Demander l'accord des enfants et des parents avant de les prendre en photo ou de faire une vidéo.
- Demander l'accord des enfants et des parents avant de publier leur photo sur Internet ou sur les réseaux sociaux.
- Laisser les enfants moins de temps devant les écrans.

### **Ce que les autorités peuvent faire**

- Mettre à disposition un numéro d'urgence où les enfants peuvent appeler en cas de besoin.
- Faire une mise à jour sur tous les réseaux sociaux qui bloquerait toutes les insultes haineuses. Les utilisateurs qui ne voudraient pas faire cette mise à jour seraient omis des réseaux sociaux.
- Empêcher les adultes de mettre leur enfant sur des plateformes (par ex. YouTube) si leur enfant n'est pas en âge de décider tout seul. Il faut que l'enfant soit assez grand pour dire si oui ou non il est d'accord.
- Sensibiliser les parents aux risques des réseaux sociaux et l'utilisation des images des enfants sur ces plateformes.

## Célien Le droit vie privée.

1. Faire mise à jour pour bloquer les personnes qui insulte dn les rès. sociaux et s'ils ne la font pas ils banis
2. Empêcher les adultes de mettre leur enfant sur des plateforme (ex. Youtube) à un âge où ne peuvent décider tout seul.



# J'AI LE DROIT À L'ÉGALITÉ

*J'ai les mêmes droits que tous les autres enfants du monde, garçons ou filles, peu importe qui je suis, où je vis, la langue que je parle, ma religion, ce que je pense ou à quoi je ressemble, si j'ai un handicap, si je suis riche ou pauvre, qui sont mes parents ou ce que fait ou pense ma famille.*

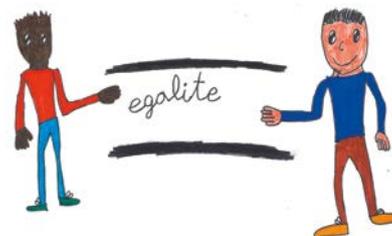
## Nos problèmes :

- Une fille qui avait la peau noire se faisait toujours embêter et insulter sur sa couleur de peau par des garçons de sa classe. C'était du harcèlement. L'enseignante a essayé de faire quelque chose contre ce harcèlement mais cela a continué.
- Je connais une amie qui a été victime de racisme. Moi j'ai été respectée pendant longtemps. Il y a quelques personnes qui le font. Je suis triste quand on ne me laisse pas faire des choses parce qu'on est différent. C'est injuste ! J'ai un pied bot et je n'ai que 7 doigts.
- Il y a encore trop de différence de traitement entre les filles et les garçons.
- Un grand nombre des jeunes LGBTI européens sont victimes d'intimidation.
- Si on ne respecte pas ce droit ça peut mal tourner et ça peut commencer des bagarres. Parfois il y a même des guerres à cause des religions.

## Nos recommandations :

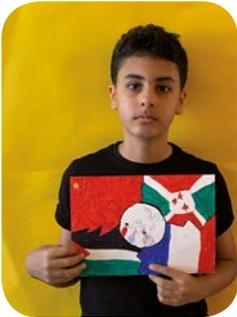
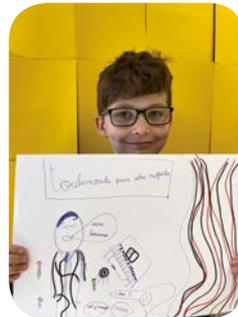
### Ce que chacun·e d'entre nous peut faire

- Il faut que tout le monde s'engage dans le respect des droits, que ce soit à l'école, dans les endroits publics ou privés.
- Tout le monde doit respecter tout le monde.
- Chacun doit savoir que si on est différent, on a le droit de ne pas se faire insulter à cause de sa différence.
- Les enseignant·es pourraient travailler en classe sur le thème de la discrimination dès qu'ils ou elles identifient des problèmes parmi leurs élèves.
- Chaque enfant doit parler à une personne de confiance de son entourage si on se moque de lui.



### Ce que les autorités peuvent faire

- Créer des groupes de parole ouverts à tous les enfants, peu importe leur religion, leur handicap, leur couleur de peau, si c'est une fille ou un garçon, s'ils sont grands ou petits... Cela permettrait de nous soutenir et de voir que qui que l'on soit et peu importe d'où l'on vient, on peut s'exprimer et s'entraider. Ce serait un lieu où TOUS les enfants sont écoutés (idées, recommandations, problèmes, solutions, questions...).
- Il est nécessaire d'éduquer les enfants à l'égalité à l'école. Divers projets peuvent être mis en place pour les sensibiliser.



Le droit d'être différent.

Je connais une amie qui a été victime de racisme. Moi j'étais été respecté pendant longtemps. Il y a quelques personnes qui le font. Je suis triste quand on me laisse pas faire des choses parce qu'on est différent. C'est injuste! j'ai un pied bot et j'ai 7 doigts.

Orientation sexuelle, différence fille, garçon.

Il faut que tout le monde s'engage dans le respect des droits. Que ce soit à l'école dans les endroits publics et privés.

# J'AI LE DROIT D'ÊTRE AIDÉ·E EN SITUATION DE HANDICAP

*Si je suis en situation de handicap, j'ai le droit d'avoir la meilleure vie possible dans la société, comme tout autre enfant. Aucun obstacle ne doit m'empêcher de devenir indépendant·e ni de participer activement à la vie de ma communauté, de mon quartier, de mon pays.*

## Nos problèmes :

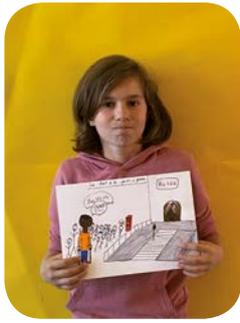
- Une fille n'a pas la possibilité de correctement étudier en chaise roulante.
- Parfois les engins pour handicapés sont très chers.
- Le jour d'Halloween 2022 j'ai vu un enfant aveugle avec un bâton qui marchait sur le bord du trottoir et qui a failli tomber sur la route.
- Un jour j'ai vu un enfant aveugle monter dans le bus et les portes se sont fermées sur lui.

## Nos recommandations :

### Ce que chacun·e d'entre nous peut faire

- Organiser un évènement pour récolter de l'argent et le donner à une association qui améliore l'accès des personnes handicapées aux bâtiments (ex. : des rampes).
- Les enfants handicapés doivent être accompagnés d'un adulte pour la protection.
- Les personnes qui conduisent les transports publics doivent faire plus attention quand les personnes handicapées montent. Il faudrait avoir des caméras qui voient et alertent le chauffeur.





## PRODUCTION D'ÉCRIT : DROITS de L'ENFANT.

### Fiche 7 : Nos recommandations sur un droit ✓

Le droit choisi :

- Être aidé en situation de handicap.

Problèmes vécus de non-respect de ce droit :

Le jour d'Halloween 2022, j'ai vu un enfant aveugle avec un bâton qui marchait sur le bord du trottoir et qui a failli tomber sur la route.

Un jour j'ai vu un enfant aveugle monter dans le bus et les portes se sont fermées sur lui.

Problèmes identifiés dans la presse de non-respect :

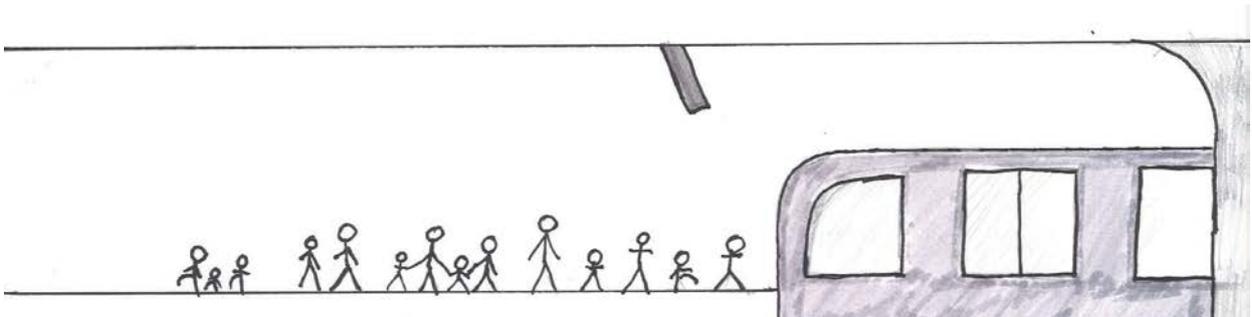
Changer les politiques

Nos recommandations pour améliorer la situation :

Les enfants handicapés doivent être accompagnés d'un adulte pour la protection.

Les personnes qui conduisent doivent faire plus attention quand des personnes handicapées montent.

- Il faudrait avoir des caméras qui voient et alertent le chauffeur.



# J'AI LE DROIT DE VIVRE AVEC MA FAMILLE

*J'ai le droit de ne pas être séparé-e de mes parents, sauf si ceux-ci ne prennent pas bien soin de moi. Si mes parents n'habitent pas ensemble, je dois pouvoir rester en contact avec les deux, sauf si cela me fait du mal. Si ma propre famille ne peut pas m'élever, j'ai le droit d'être élevé-e par des personnes qui me respectent et qui m'aiment.*

## Nos problèmes :

- C'est important pour nous d'avoir de l'amour, d'être protégés et d'avoir quelqu'un qui s'occupe de nous. Je n'aime pas être seul.
- Certains enfants sont placés dans des foyers car leurs parents n'arrivent plus à s'occuper d'eux.
- Il y a des jeunes enfants qui perdent leurs parents et se retrouvent orphelins.
- En cas de guerre des familles sont séparées et prennent des années à se retrouver. Une mère a dû laisser son fils de 11 ans au Soudan au cours de sa fuite vers la Suisse. Depuis six ans il vit seul et sans abri.

## Nos recommandations :

### Ce que chacun-e d'entre nous peut faire

- Il ne faut pas abandonner son enfant, même en cas de guerre.
- On peut venir en aide aux enfants sans abri, les accueillir chez soi et s'occuper d'eux.
- Il faudrait que plus de personnes adoptent des enfants seuls.

### Ce que les autorités peuvent faire

- S'assurer que tous les enfants qui ont une famille puissent vivre avec.
- Il faut essayer de laisser les familles groupées entre elles lorsqu'elles viennent de l'étranger.
- Tous les enfants sans parents doivent avoir quelqu'un dans leur vie qui assume le rôle de parent.



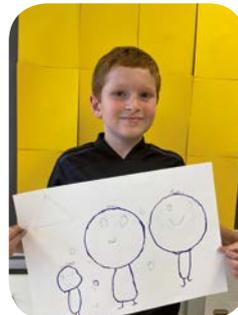
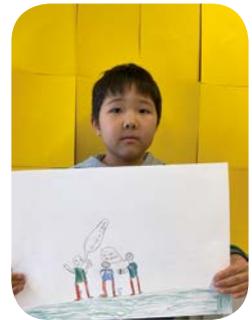
avoir une  
famille et  
un logement!



Le droit de vivre avec sa famille  
L'année dernière, un enfant a été placé  
dans un foyer car sa maman était malade  
et elle ne pouvait plus s'occuper de lui.

L'organisation donne l'exemple d'une mère  
qui a dû laisser son fils de 11 ans au Soudan  
au cours de sa fuite vers la Suisse. Depuis six  
ans il vit seul et sans aide.

C'est que des personnes lui viennent en  
aide: l'accueillent chez eux et s'occupent de  
lui.



# ANALYSE DES RECOMMANDATIONS DES ÉLÈVES

*Susana BORDA, Jessica ESTRADA, Narmin MAMMADOVA, Camille GERVAIX  
Spécialistes en droits de l'enfant, Enfants du Monde*

Cette section a pour but de faire une synthèse analytique des problèmes et des recommandations soulevés par les élèves, mettant notamment en évidence des problématiques peu visibles actuellement dans le plaidoyer pour les droits de l'enfant en Suisse, ainsi que des pistes originales de solutions ou de projets pouvant potentiellement être pris en compte par les décideur·euses. Une analyse est toujours une interprétation : c'est pour cela que nous avons souhaité la faire dans un chapitre à part, en fournissant au lecteur·trice les productions des enfants en état brut au cœur de l'ouvrage.

Voici d'abord quelques observations générales concernant les problématiques soulevées par les enfants et les recommandations y relatives.

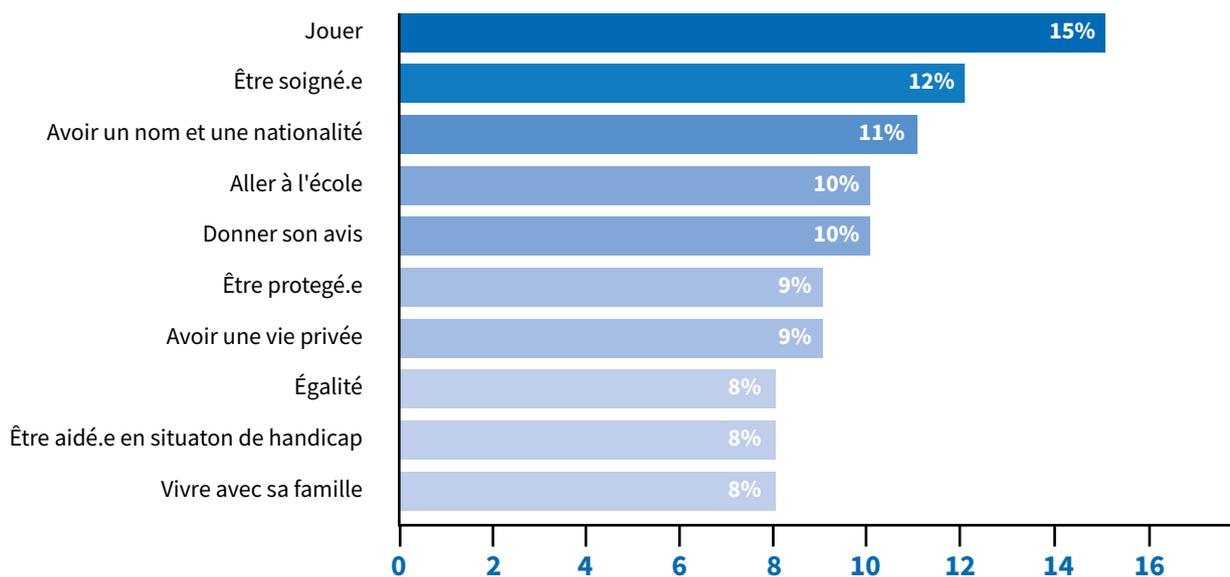
- Les enfants consultés sont sensibles à la fois aux problèmes qu'ils et elles peuvent eux-mêmes rencontrer dans leur vie quotidienne, et à ceux que vivent des enfants s'insérant dans des réalités très différentes des leurs, que ce soit en Suisse ou à l'étranger : le travail des enfants, les enfants réfugiés, les enfants placés, ceux qui vivent dans des pays en guerre... autant de sujets évoqués par les enfants consultés qui concernent d'autres enfants qu'eux-mêmes, et qui dénotent **un esprit de solidarité avec des enfants en situation de vulnérabilité qui est à saluer.**
- À plusieurs reprises, les enfants consultés **demandent aux adultes de se mettre à leur place** et de s'imaginer comment ils peuvent se sentir face à certaines problématiques qu'ils vivent au quotidien : une belle invitation à cultiver l'empathie !
- **Sensibiliser les enfants et les adultes aux droits de l'enfant est une recommandation récurrente** ; les enfants consultés ont très bien compris l'intérêt que les adultes et les enfants connaissent les droits de l'enfant afin de les faire vivre au quotidien.
- La problématique du **harcèlement scolaire**, dont on connaît la gravité en Suisse, ressort en filigrane dans les réflexions des enfants autour de plusieurs droits : le droit à l'égalité, le droit d'aller à l'école et le droit d'être protégé·e.

Voyons maintenant dans le détail ce que nous disent les enfants qui se sont prononcés sur le droit qui leur tient le plus à cœur. Le graphique ainsi que l'analyse qui suit présentent les droits dans l'ordre du plus ou moins plébiscité.

## J'ai le droit de jouer

Plébiscité par 15% des élèves consultés, ce droit apparaît comme étant le plus important pour le plus grand nombre d'entre eux. Ils sont sensibles à l'importance de jouer pour être heureux·euses, pour souder des liens de solidarité avec les autres, mais aussi pour

## Droits choisis par les enfants



apprendre et donc pour grandir. Les enfants consultés sont moins concernés par les problématiques d'accès aux activités ludiques –qui fait souvent l'objet de plaidoyer– que par l'attitude des adultes face au jeu. Ils témoignent notamment de punitions injustes à leurs yeux, consistant à leur interdire de pratiquer leur sport préféré par exemple.

En guise de recommandation, c'est avant tout la sensibilisation des adultes qui est mise en avant par les enfants consultés: il faudrait selon eux que les adultes connaissent mieux l'article 31 de la Convention des droits de l'enfant, et qu'ils apprennent à se mettre à la place des enfants afin de ne pas les soumettre à des punitions injustes, les privant régulièrement de ce droit qui leur tient tant à cœur. Les enfants demandent également que l'on puisse assurer l'accès aux activités ludiques aux plus démunis et proposent notamment une belle idée de projet: créer des espaces d'échange de jouets.

### J'ai le droit d'être soigné.e

Ce droit tient particulièrement à cœur à 12% des élèves consultés. Ils et elles se montrent particulièrement sensibles à la problématique d'accès aux soins de qualité par manque de moyens financiers, à la fois en Suisse et à l'étranger. Des idées intéressantes de projets sont proposées par les enfants pour palier à ces problèmes, comme faire passer des roulettes de soins dans les écoles ou encore proposer des rendez-vous médicaux périodiques aux élèves. Les enfants consultés se disent également préoccupés par les addictions des enfants à l'alcool, à la cigarette et aux réseaux sociaux, et préconisent la mise en place de programmes d'appui aux adolescent-es addicts.

Enfin, les enfants consultés préconisent notamment la mise en place de formations sur la santé et l'hygiène de base dans le cadre scolaire, afin que les enfants eux-mêmes puissent prendre leur santé en main, sans toujours dépendre des adultes –qui ne sont pas toujours au rendez-vous– pour leur indiquer les bonnes pratiques.

### **J'ai le droit de dire mon nom et ma nationalité**

Ce droit est le plus important pour 11% des élèves consultés, qui expriment notamment, à travers leurs revendications, leur forte empathie à l'égard des enfants en situation de migration ou dans une procédure d'asile, dont plusieurs droits pourraient se voir bafoués. Ils et elles s'invitent au débat public autour de l'octroi de la nationalité suisse et revendiquent une diminution du temps et l'allègement des critères pour son obtention, afin de faciliter la démarche et permettre aux enfants migrants d'y accéder facilement. À la lumière de leurs remarques, la question de l'accès à la nationalité suisse gagnerait certainement à être thématisée dans le cadre du parlement des enfants et d'autres structures de participation citoyenne des enfants au niveau cantonal.

### **J'ai le droit d'aller à l'école**

Le droit d'aller à l'école a été plébiscité par 10% des jeunes consultés. Pour ce qui est du contexte Suisse, les enfants se sont notamment montrés sensibles à la problématique du harcèlement scolaire, qui générerait chez certain·es l'envie d'abandonner l'école. Les enfants interrogés se sont également montrés sensibles aux difficultés rencontrées par les jeunes réfugié·es pour fréquenter l'école, ou encore par le problème du travail des mineurs, qui dans d'autres pays empêche les enfants de suivre une scolarité. Ils souhaiteraient que l'on puisse venir en aide à ces enfants pour leur permettre de fréquenter l'école.

### **J'ai le droit de donner mon avis**

10% des enfants ont mis en lumière la difficulté de ne pas pouvoir exprimer leurs besoins ou leurs problèmes dans la vie quotidienne et, surtout, dans des cas de divorce : « tout le monde choisit pour toi ! ». Ces enfants demandent d'être davantage écoutés et pris au sérieux par les adultes de leur entourage. Ils demandent aux adultes de se mettre à leur place : comment se sentirait un adulte si tout le monde choisissait à sa place ? Certain·es revendiquent, comme beaucoup de jeunes avant eux l'ont fait dans plusieurs cantons suisses, le droit de vote à 16 ans.

### **J'ai le droit d'être protégé·e**

Le droit d'être protégé·e a été choisi par 9% des enfants consultés, pour qui ce sont notamment les châtimements corporels de la part des parents qui posent problème. À ce sujet, les enfants recommandent de faire des campagnes de sensibilisation auprès des parents et de désigner une personne référente à l'école auprès de qui les enfants puissent se confier. Notons que le problème du harcèlement scolaire, soulevé par plusieurs élèves ayant choisi le droit d'aller à l'école, est à nouveau évoqué par certains des élèves ayant plébiscité le droit à la protection.

### **J'ai le droit d'avoir une vie privée**

Ce droit tient particulièrement à cœur à 9% des élèves consultés, qui soulèvent la problématique de la prise de photos et de vidéos et de leur partage, sans leur accord, sur Internet ou sur les réseaux sociaux. Les enfants proposent deux pistes pour répondre à ces problèmes : 1) sensibiliser les adultes, afin que l'accord des enfants et de leurs parents soit systématiquement demandé avant de prendre ou partager leurs photos et/ou leurs vidéos ; 2) réguler de manière plus stricte la publication de photos d'enfants sur Internet et sur les réseaux sociaux.

### **J'ai le droit à l'égalité**

Ce droit est le plus important pour 8% des élèves consultés, qui témoignent avoir été victimes de discrimination à cause de la couleur de leur peau, un handicap, leur orientation sexuelle ou encore leur religion, les acteur-trices des actes de discrimination étant souvent d'autres enfants. Ils et elles recommandent la mise en place de démarches de sensibilisation dans le cadre scolaire, associées à la mise en place de groupes de parole ouverts à tous les enfants, permettant à ceux et celles qui sont victimes de discrimination de s'exprimer et de s'entraider. Notons que les enfants consultés sont moins concernés par la discrimination de traitement au niveau institutionnel, que par les actes de discrimination venant de leurs pairs.

### **J'ai le droit d'être aidé·e en situation de handicap**

Ce droit à tenu à cœur à 8% des enfants consultés dans le cadre de ce projet. Ces enfants se montrent empathiques à l'égard d'enfants en situation de handicap qu'ils et elles ont croisé dans la rue, qui rencontraient des difficultés dans leur vie quotidienne ou qui étaient victimes d'inégalités. Ils appellent à récolter des fonds pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux bâtiments et à sensibiliser la population à aider ces enfants au quotidien.

### **J'ai le droit de vivre avec ma famille**

8% des enfants consultés ont plébiscité le droit de vivre avec leur famille. Ils expriment leur empathie à l'égard des enfants qui ont été séparés de leurs parents, soit parce que ceux-ci sont décédés, soit parce qu'ils ne parviennent plus à s'occuper d'eux, soit à cause d'une séparation dans le cadre d'une trajectoire migratoire. Ils appellent à ce que les familles venant en Suisse depuis l'étranger puissent rester groupées, et à veiller à ce que tout enfant ait quelqu'un dans sa vie qui assume le rôle de parent.

# CONCLUSION

Comme mentionné dans l'introduction, le but premier de cet ouvrage est de répondre aux recommandations du Comité des droits de l'enfant en participant à l'effort collectif de la promotion des droits de l'enfant en Suisse et de rendre les jeunes acteurs de leurs droits. Rappelons également que nous avons fait le choix de mener notre action uniquement dans le cadre scolaire romand, dans des classes ordinaires avec des enfants âgés de 8 à 12 ans.

Il ressort de notre analyse que le droit de jouer est le droit le plus plébiscité par ces enfants, alors que le droit à l'égalité -qui, pour certains adultes, pourrait paraître plus fondamental- n'arrive qu'en 8ème position. Comment interpréter ce classement? Notre échantillon d'enfants, présentant un profil socio-économique relativement homogène, et le cadre de réalisation de cette étude, impactent très certainement la hiérarchisation des droits présentés dans cet ouvrage. La même étude effectuée avec une plus grande diversité de jeunes et dans un cadre de passation différent donnerait très probablement d'autres résultats tant du point de vue de la hiérarchisation que de celui des recommandations. Nos résultats n'en demeurent pas moins pertinents; en effet, il convient de garder à l'esprit que les 54 articles de la Convention des droits de l'enfant sont universels, inaliénables, indivisibles et interdépendants et que tous participent au bon développement des enfants afin d'en faire des adultes les plus accomplis possible. Le droit de jouer en fait partie.

Donner la parole aux enfants c'est reconnaître qu'ils font partie intégrante de notre société et qu'ils ont le droit d'y prendre une part active à tout âge. Leur parole doit être écoutée et prise en compte. Les recommandations présentes dans cet ouvrage sont réfléchies, réalisables et surtout d'une grande utilité pour rendre notre monde plus juste. Enfants du Monde s'engage à relayer leur parole le plus loin possible. Écoutons-les!





Que pensent les enfants de Suisse romande de leurs droits? Quelles sont, selon eux, les principales problématiques liées à leur mise en œuvre? Que proposent-ils afin d'améliorer la situation? Cet ouvrage présente des textes, des photos et des dessins produits par 360 élèves scolarisés en Suisse romande au sujet d'une sélection de 10 droits de l'enfant. Laissons-nous porter par leur sagesse!

Avec le soutien financier de:

**FEDERATION  
GENEVOISE  
DE COOPERATION**

Mettons le monde en mouvement



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

**Enfants**   
**du Monde**

**Association Enfants du Monde**

Rue de Varembe 1 - CH-1202 Genève

Tél.: +41 (0)22 798 88 81 - Email: [info@edm.ch](mailto:info@edm.ch)

[www.edm.ch](http://www.edm.ch)